

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)**

Comité syndical – Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à 15 h 30, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique, dans la salle de réunion du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sous la présidence de M. Jean-Michel BARAT.

Rappel préalable – Seconde convocation

M. le Président rappelle que lors de la séance du 24 février 2026, le quorum n'avait pas été atteint. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité syndical, dûment reconvoqué, peut désormais délibérer sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 4

Date de la convocation : 25 février 2026

Membres présents :

. **Groupement Intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA) :**

M. Jean-Michel BARAT, M. Christian MARCHANDEAU

. **Conseil Régional d'Île-de-France :** M^{me} Nathalie TORTRAT

. **Conseil Départemental de Seine-et-Marne :** M^{me} Bouchra FENZAR-RIZKI

Membres absents excusés : M^{me} Lydie ZMUDA (GIJA), M^{me} Thi Hong Chau VAN (Conseil Régional d'Île-de-France), M^{me} Claudine THOMAS (Conseil Départemental de Seine-et-Marne), M. Paul MIGUEL (Conseil Régional d'Île-de-France), M. Thierry CERRI (Conseil Départemental de Seine-et-Marne)

Administration du SMEAG :

. M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur

. M^{me} Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Invités (visioconférence) :

. M. Jérôme MAUNOURY, Responsable service tourisme-loisirs – Région Île-de-France

. M^{me} Julie DIEUMEGARD, Chargée de mission îles de loisirs – Région Île-de-France

Secrétaire de séance : M^{me} Bouchra FENZAR-RIZKI

Délibération n° 2026-06

Cession d'un équidé du centre équestre – Autorisation du Comité syndical

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2241-1 et L5721-2 ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion adaptée du cheptel du centre équestre de l'île de loisirs de Jablines-Annet ;

Considérant que M. Cyril GOMARIN s'est déclaré intéressé pour acquérir l'équidé KUPIDON DE SPI AA (SIRE 20235381U) pour un montant de 8 333,33 € HT (10 000,00 € TTC) ;

.../...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 – Objet de la cession

La cession porte sur l'équidé KUPIDON DE SPI AA, identifié sous le n° SIRE 20235381U, pour un montant global de :

- 8 333,33 € hors taxes
- 1 666,67 € de TVA (20 %)
- 10 000,00 € toutes taxes comprises

Article 2 – Acquéreur

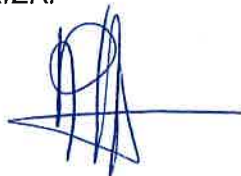
La cession sera réalisée au profit de M. Cyril GOMARIN.

Article 3 – Autorisation donnée au Président

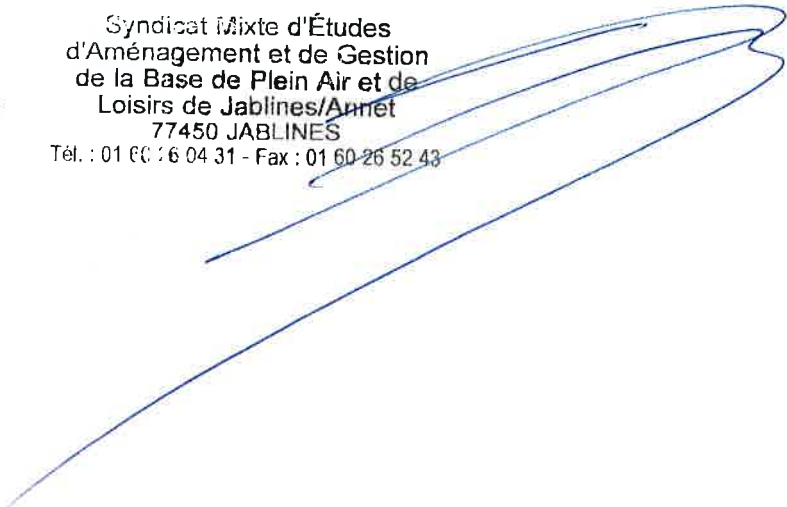
Le Président est autorisé à signer tout acte ou document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré en séance publique, le 03 mars 2026

La secrétaire de séance,
Bouchra FENZAR-RIZKI



Le Président,
Jean-Michel BARAT



Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annet
77450 JABLINES
Tél. : 01 60 66 04 31 - Fax : 01 60 26 52 43